

TERMES DE REFERENCE

DEPARTEMENT INTERNATIONAL

EVALUATION D'APPRENTISSAGE SUR LA LOCALISATION DE L'AIDE- CROIX ROUGE DE BELGIQUE

2024

1. Résumé

- + **But** : Le présent appel d'offre concerne une évaluation externe sur **la thématique de la localisation**. Il s'agit d'une **évaluation d'apprentissage** qui vise à comprendre d'une part comment le Plan d'Action 2022-2026 de la CRB favorise (ou non) la localisation de l'aide, et d'autre part, à analyser les relations partenariales entre la CRB, les Sociétés Nationales hôtes et leurs branches locales, et émettre des recommandations en vue d'améliorer ces pratiques en matière de localisation.
- + **Public(s) cible(s)** : DGD, Croix-Rouge Nationale Hôtes, Partenaires du Mouvement Croix-Rouge/Croissant Rouge, et autres ACNG belges et non belges
- + **Mandataire(s)**:

La Croix-Rouge de Belgique

Acteur de référence dans le domaine de l'action humanitaire, la Croix-Rouge de Belgique (CRB) mène un combat de tous les instants pour soulager la souffrance des hommes/femmes et prévenir les crises humanitaires.

Plus précisément, les domaines d'activité prioritaires sont :

- la sensibilisation humanitaire : Propager les principes fondamentaux du Mouvement et du droit international humanitaire afin de développer, au sein de la population, les idéaux de paix, de respect et de compréhension mutuels entre tous les hommes et tous les peuples ;
- les actions de solidarité : soutenir les personnes les plus isolées, les personnes en situation de précarité, fournir une assistance humanitaire aux migrants quel que soit leur statut, agir en faveur de l'enfance vulnérable ;
- les interventions en cas de catastrophes : renforcer nos capacités d'intervention, celles des populations à défaire face aux crises et catastrophes, ainsi que celles des Sociétés Croix-Rouge hôtes à se préparer aux catastrophes et à les gérer ;
- la protection de la santé : fournir des produits sanguins de qualité en quantité suffisante, renforcer les capacités de la population à prodiguer les premiers secours, améliorer nos offres des services médico-sanitaires, soutenir les programmes de santé d'autres Sociétés Croix-Rouge.

Philosophie :

Les actions de la Croix-Rouge sont en toutes circonstances guidées par les sept Principes fondamentaux : **humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité.**

A la Croix-Rouge, tous les membres actifs, qu'ils soient volontaires ou permanents, sont également motivés par différentes valeurs qui viennent étayer ces Principes fondamentaux :

- **Engagement** : Dans mon action au quotidien, à mon niveau et dans ma fonction, je m'investis pour contribuer à la mission de la Croix-Rouge. J'agis en toutes circonstances selon les Principes et les Valeurs de la Croix-Rouge. Nous sommes attentifs au sens de nos actions et à leur impact.
- **Bienveillance** : Dans mon action au quotidien, je veille à considérer chaque personne avec respect, dignité et tolérance. Ensemble, nous sommes à l'écoute de tous et mettons tout en œuvre pour proposer un accueil de qualité.
- **Diversité** : Dans mon action au quotidien, j'accueille et valorise les différences comme une richesse sur laquelle fonder mes actions. Notre Mouvement est le reflet de la société. Il réunit des membres d'âge, de culture, de sexe, d'origine, de compétences et de nationalités différents. Ensemble nous construisons une organisation ouverte sur le monde et rassemblons les énergies pour remplir notre mission auprès des plus vulnérables.
- **Coopération** : Dans mon action au quotidien, je reste ouvert à toute collaboration aussi bien interne qu'externe. Nous encourageons les synergies, car c'est ensemble qu'on agit pour un monde plus humain.

Le Département International de la Croix-Rouge est constitué en asbl. Composé d'une trentaine de personnes, il coordonne les opérations d'urgence et de développement à l'étranger.

+ **Point focal :**

Personne de contact en Belgique :

Ug.ao@croix-rouge.be : Unité géographique Afrique de l'Ouest

+ **Calendrier indicatif**

Mi septembre : Publication des termes de référence

15 octobre : Dépôt des offres

Mi octobre : Ouverture des offres

Fin octobre : Sélection de l'offre et Signature du contrat

Début Novembre : Réunion de cadrage

Mi novembre – Fin novembre : lectures de documents et remise de la note méthodologique

Décembre-Février : mission terrain

Fin mars : Remise du rapport provisoire et restitution

Fin avril : Remise du rapport définitif et des annexes

Lieux : Région des Grands Lacs (République démocratique du Congo, Burundi et Rwanda) et le Sahel (Burkina Faso, Niger, Mali et Sénégal)

+ **Budget indicatif maximum : 140.000 € TTC**

2. Historique et contexte de l'évaluation

La présente évaluation à mi-parcours s'inscrit dans le cadre du Plan d'Action 2022-2026 de la Croix-Rouge de Belgique (CRB), financé par la Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DGD). Ce plan d'action, intitulé « Agir pour un monde plus juste et des communautés plus résilientes », est mis en œuvre par la CRB en collaboration avec ses partenaires locaux. Il comporte deux volets : un volet Nord et un volet Sud.

L'évaluation portera spécifiquement sur le volet Sud du programme, qui cible deux régions d'Afrique subsaharienne : les Grands Lacs (République démocratique du Congo, Burundi et Rwanda) et le Sahel (Burkina Faso, Niger, Mali et Sénégal). L'objectif de ce volet est de renforcer la résilience des communautés, définie par la Croix-Rouge comme « la capacité des individus, des communautés, des organisations ou des pays exposés à des catastrophes, des crises et des vulnérabilités sous-jacentes à anticiper, réduire l'impact, faire face à et se relever des effets de l'adversité sans compromettre le potentiel de développement à long terme ».

L'objet de cet appel d'offres est de mandater une évaluation externe visant à fournir à la CRB une analyse approfondie de l'état de la localisation dans la mise en œuvre de son programme et dans ses relations partenariales. Les enseignements tirés de cet exercice permettront à la CRB d'ajuster ses pratiques en matière de localisation. Il s'agit donc d'une évaluation axée sur l'apprentissage et l'amélioration continue.

En tant que membre du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la CRB aligne son action sur les politiques et stratégies de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), en particulier le Cadre relatif au développement des Sociétés nationales¹. De par son mode de gestion déléguée et l'accent mis sur le renforcement des capacités de ses partenaires, la CRB aspire à jouer un rôle moteur en matière de localisation de l'aide.

3. Objectifs et portée de l'évaluation

+ But général et objectifs

L'objectif général de cette évaluation est de formuler des recommandations pratiques et concrètes visant à renforcer les pratiques de localisation de l'aide, à deux niveaux :

- Au niveau de la Croix-Rouge de Belgique (CRB), pour améliorer sa stratégie partenariale et ses modalités de collaboration avec les Sociétés nationales, dans une optique de localisation
- Au niveau des Sociétés nationales hôtes (SNH), pour alimenter leurs Plans de développement respectifs et optimiser l'accompagnement qu'elles fournissent à leurs branches locales, afin que celles-ci soient mieux à même d'appuyer les communautés.

De façon plus spécifique, l'évaluation poursuivra les objectifs suivants :

- Analyser dans quelle mesure le mode opératoire actuel de la CRB, en particulier le mode de gestion déléguée, favorise la localisation de l'aide et le renforcement des capacités des acteurs locaux.
- Identifier les bonnes pratiques et les axes d'amélioration dans les partenariats CRB/SNH, en matière de responsabilisation des acteurs locaux, de transfert de ressources et de compétences, de participation aux décisions, etc.
- Étudier comment les Sociétés nationales hôtes appuient actuellement leurs branches locales pour un meilleur accompagnement des communautés, et proposer des pistes de renforcement.

+ Utilisateurs et portée de l'évaluation

¹ Voir le [Cadre relatif au développement des Sociétés Nationales de la FICR, 2013](#)

Les résultats de cette évaluation seront utiles à une diversité d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Programme 2022-2026 :

- La CRB, au niveau de son siège et de ses représentations pays
- Les Sociétés nationales partenaires
- Les branches locales de ces Sociétés nationales

Chacune de ces parties prenantes pourra exploiter les enseignements et recommandations de l'évaluation pour ajuster et améliorer ses pratiques de localisation, que ce soit dans le cadre des partenariats existants ou pour de futures collaborations.

L'évaluation couvrira les deux zones géographiques ciblées par le volet Sud du Programme (Grands Lacs et Sahel), mais pourra se concentrer sur un échantillon de pays à sélectionner dans chaque région. Le périmètre géographique exact sera défini lors de la phase de cadrage. Pour information, les zones d'interventions du programme 2022-2026 sont :

- Sénégal : Région de Thiès (Thiès et Tivaouane), Région de Fatick (Foundiougne et Gossas)
- Mali : Région de Koulikoro (Koulikoro, Meguetan, Tienfala, Dinandougou, Sirakorola) et Bamako
- Niger : Région de Dosso (département de Doutchi) et Région de Zinder (département de Mirriah)
- Burkina Faso : District sanitaire de Dédougou (3 communes) et District sanitaire de Mangodara (3 communes)
- République Démocratique du Congo : Zone de santé de Kenge, province de Kwango (3 aires)
- Rwanda : districts de Kayanza, Ngoma et Rwamagana (15 villages au total)
- Burundi : Provinces de Kirundo (3 communes), Kayanza (3 communes) et Karusi (4 communes)

4. Questions que se pose le commanditaire

La localisation de la réponse humanitaire est définie comme un *processus de reconnaissance, de respect et de renforcement du leadership des autorités locales et de la capacité de la société civile locale en matière de développement et d'action humanitaire. L'objectif de la localisation est d'accroître la durabilité et l'efficacité des actions de développement et de mieux répondre aux besoins des populations tels qu'ils sont définis par celles-ci. Plus récemment, la localisation de l'aide est parfois associée à l'effort de "décolonisation de l'aide", ce qui fait de la localisation un concept politique plus contesté.*

Niveau Croix Rouge de Belgique <-> Société Nationale Hôte (partenaire local) :

Dans quelle mesure la Croix Rouge de Belgique, par la mise en œuvre de son Programme quinquennal 2022-2026, favorise-t-elle la localisation de l'aide au niveau Institutionnel / partenarial ?

1. Le Programme (y inclus son mode de gestion) remplit-il les conditions en matière de localisation ?
2. Le Programme (y inclus son mode de gestion) produit-il les résultats recherchés en termes de localisation (transfert du pouvoir de décision, des responsabilités et des ressources, renforcement de capacités) ? Et si oui, ces résultats sont-ils pérennes ?

Partenariats équitables :

3. Dans quelle mesure la Croix Rouge de Belgique, par la mise en œuvre de son Programme contribue-t-elle à la mise en œuvre de relations de partenariat équitables avec les Sociétés Nationales Hôtes ?
4. Le Programme (y inclus son mode de gestion) est-il cohérent avec la vision sur la localisation de l'aide des partenaires locaux, particulièrement les Sociétés Nationales Hôtes ?

Visibilité des acteurs locaux :

5. Comment la CRB renforce la visibilité et le positionnement des Sociétés Nationales Hôtes sur la scène nationale, régionale et internationale ?

Accès aux financements :

6. Dans quelle mesure la Croix Rouge de Belgique accroît la facilité d'accès aux financements des Sociétés Nationales Hôtes ?
7. Dans quelle mesure la Croix Rouge de Belgique contribue-t-elle au renforcement de capacités de mobilisation de ressources des Sociétés Nationales Hôtes ?

Renforcement de capacités :

8. Dans quelle mesure la CRB contribue au renforcement de capacités/habilités des Sociétés Nationales (et/ou au renforcement des branches locales), en accord avec la cadre relatif au développement des Sociétés Nationales de la FICR² et la politique du développement des Sociétés Nationales³ (par exemple via une analyse des coûts pour démontrer l'appui réel dans les frais de structure, l'appui aux AGR institutionnels, l'apport en expertise, etc.) ?

² Voir le [Cadre relatif au développement des Sociétés Nationales de la FICR, 2013](#)

³ Voir la [Politique du développement des Sociétés Nationales, FICR, 2022](#)

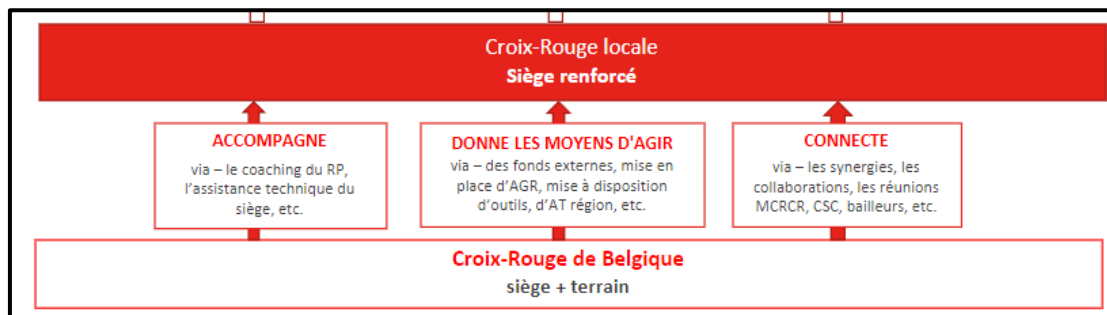


Figure 1. Théorie du Changement Plan d'Action 2022-2026 - Sphère de contrôle - 1er niveau

Niveau Société Nationale Hôte <-> Branches locales <-> Communautés :

Dans quelle mesure la Société Nationale Hôte, par la mise en œuvre du plan d'action (programme 2022-2026) favorise-t-elle la localisation de l'aide au niveau de ses branches locales ?

1. Comment la Société Nationale Hôte Siège contribue aux renforcements des branches locales afin qu'elles-mêmes puissent contribuer au renforcement de la résilience des communautés⁴ ?
2. Dans quelle mesure les principes de la gestion déléguée sont appliqués par les partenaires envers leurs branches locales ?
3. Dans quelle mesure la stratégie d'intervention du programme basée sur les services « Accompagnement, Moyens d'Agir, et Connection » est-elle mise en œuvre, et permet-elle réellement aux communautés de développer leur propre résilience ?
4. Dans quelle mesure le mode de gestion du programme favorise la satisfaction des besoins des bénéficiaires ?

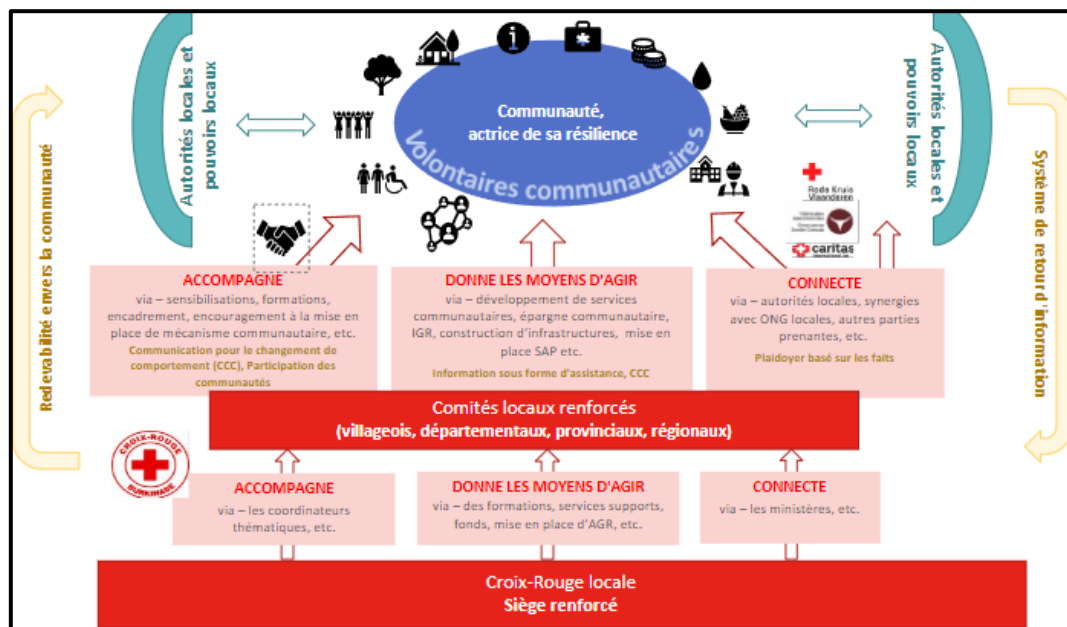


Figure 2. Théorie du Changement Plan d'Action 2022-2026 Sphère de contrôle -2ème niveau & sphère d'influence

⁴ Feuille de route pour la Résilience communautaire – FICR

5. Plan de mise en œuvre, méthodologie, logistique et budget

+ Plan de mise en œuvre et éléments méthodologiques

Phase de sélection :

- Dépôt des offres : 15 octobre
- Sélection des offres : Fin octobre
- Signature du contrat : Fin octobre

Phase de Cadrage :

La phase de cadrage démarrera avec la réalisation d'une réunion avec le comité d'évaluation afin, le cas échéant, de préciser les attentes et faire un feedback sur l'offre présentée. Cette réunion sera réalisée fin octobre.

Cette réunion sera suivie par une phase d'étude documentaire sur les outils et politiques sur la localisation et la gestion déléguée de la CRB, ainsi qu'une revue des programmes d'actions financés par la DGD pour les pays concernés par l'évaluation.

La phase de cadrage vise à permettre aux évaluateurs d'approfondir leur connaissance des enjeux de l'évaluation, à ajuster le choix, la formulation et la structuration des questions évaluatives (critères de jugement, indicateurs), et à préciser les modalités de collecte et d'analyse des données qui seront proposées pour y répondre. Elle donnera lieu à la présentation d'une note méthodologique, pour discussion et validation du comité d'évaluation lors d'une seconde réunion avec les évaluateurs.

Cette seconde réunion devra avoir lieu au plus tard une semaine avant la phase d'évaluation sur le terrain) et la note méthodologique transmise au plus tard deux jours avant la réunion.

Output de cette phase :

- Une note méthodologique comprenant notamment :
 - les questions d'évaluation, reformulées et complétées à partir des questions de la section 4 ;
 - les critères de jugement pour chaque question d'évaluation ;
 - les indicateurs par critère de jugement ;
 - les méthodes de collecte et les outils de collecte de l'information pour la phase de terrain avec une attention particulière à la collecte d'informations auprès des bénéficiaires et des communautés;
 - un chronogramme indicatif de réalisation de la mission sur terrain.

Phase d'évaluation :

Durant cette phase, les consultants se rendront sur le terrain auprès des sièges des Sociétés Nationales Hôtes concernées, ainsi qu'auprès des comités décentralisés (provinciaux, territoriaux, villageois, etc.), les services techniques de l'Etat et, selon la méthodologie proposée, d'autres parties prenantes (communautés, et autres organisations pertinentes).

La méthodologie proposée devra assurer la collecte d'une information nécessaire et suffisante, vérifiée tant auprès des différentes instances de la CRB et des SNH concernées que des communautés et parties prenantes. Dans cette optique, les évaluateurs devront maîtriser les techniques particulières d'enquête et d'interview au sein des groupes ciblés selon la méthodologie adoptée, et en particulier des techniques pour prendre en compte l'avis des groupes spécifiques (femmes, jeunes, personnes déplacées, personnes avec handicap, etc.).

Les membres du comité d'évaluation, ainsi que les Représentants Pays CRB et les membres d'un 'comité Terrain' accompagneront les évaluateurs dans la préparation et dans le bon déroulement de l'évaluation à proprement parler.

A la fin de la mission, plusieurs réunions de restitution seront organisées avec les membres du Service d'Action International de la CRB ainsi que les membres des Sociétés Nationales Hôtes impliqués dans l'évaluation.

Outputs de cette phase :

- Un powerpoint de restitution de constats pour la CRB et les SNH concernées

Phase de rapportage et de consolidation

Au plus tard le 31/03/2025, un pré-rapport écrit sera envoyé au comité d'évaluation qui l'examinera et enverra aux évaluateurs des commentaires consolidés dans les 10 jours suivants. Les évaluateurs auront 10 jours pour intégrer les commentaires et envoyer leur rapport final. Dans tous les cas, la remise du rapport final définitif devra être réalisée avant le 30/04/2025. Ce rapport contiendra les constats de l'évaluation ainsi que les conclusions et recommandations.

Il devra se présenter comme suit :

1. Introduction
2. Table des matières
3. Synthèse
4. Méthodologie
5. Constats
6. Analyses et facteurs explicatifs
7. Conclusions et enseignements
8. Améliorations souhaitables (recommandations), structurées en fonction de leurs destinataires
9. Illustration des bonnes pratiques identifiées
10. Les annexes (à attacher à la version finale du rapport) contiendront notamment
 - les termes de référence
 - la note méthodologique
 - la liste des documents consultés
 - les outils de collecte de données (qualitative et quantitative)

La synthèse devra reprendre en 3 pages max., les éléments essentiels du rapport d'évaluation et les principales améliorations proposées.

L'analyse sera basée sur des sources fiables, vérifiables et triangulées.

Les conclusions devront indiquer sur quels numéros de pages (dans les constats et analyses) elles sont fondées. Toute recommandation devra correspondre à une conclusion. Le rapport final sera évalué sur la base de son contenu, de sa force probante, de sa cohérence et de sa lisibilité. Si possible et pertinent, les recommandations seront classées en suivant les critères de l'OCDE (pertinence, efficacité, efficience, durabilité, impact).

Le rapport global ne reprendra pas le détail de la note méthodologique (pas de copier-coller). Tout matériel important sera joint en annexe.

Le cas échéant, le draft du rapport final sera discuté avec les évaluateurs lors d'une réunion.

Outputs de cette phase :

- Un pré-rapport final global (qui sera si nécessaire discuté avec le Comité d'évaluation lors d'une réunion avec les évaluateurs)
- Un powerpoint de présentation des principaux constats et recommandations
- Un compte-rendu des principaux points d'attention pour la rédaction du rapport final discutés lors de la réunion de restitution sur le terrain
- Un rapport final (max. 30 pages, annexes exclues)

+ Sources

Personnes-clés à interviewer (exemples):

Au siège de la CRB :

- Responsable du SAI (RSAI)
- Responsable des Programmes et Partenariat (RPP)

Au siège de la SNH :

- Le Secrétaire Général
- Les Coordinateurs thématiques
- Délégués CRB basés dans les pays
- Représentants des partenaires du Mouvement CRCR

Dans les branches locales :

- Les membres des comités provinciaux (ou districts, cercles, etc.)
- Les volontaires CR
- Les membres de communautés qui bénéficient de l'action

+ Sécurité

Le soumissionnaire est responsable de la gestion de la sécurité des consultants qui seront envoyés sur le terrain pour effectuer cette évaluation. Au début de l'évaluation, le comité d'évaluation et/ou le Représentant pays de la CRB et/ou le chargé sécurité de la SNH concernée réalisera avec les consultants un briefing sécuritaire qui visera à donner des conseils utiles pour la sécurité dans le pays. La CRB et la SNH concernée pourront aider le soumissionnaire dans la gestion d'éventuels accidents/incidents de sécurité qui pourraient intervenir. Néanmoins, la CRB et la SNH concernée ne seront pas tenues responsables de ces éventuels incidents/accidents, ni de leur gestion.

+ Budget

Le montant du budget disponible pour cette évaluation est de **140.000 € TTC** (la CRB n'est pas exonérée de TVA et elle ne peut pas la récupérer). Toute offre supérieure à ce montant sera automatiquement rejetée. Le budget comprend les honoraires de toute l'équipe d'évaluation, les assurances, les per-diems, le logement, les frais de transports nationaux et internationaux, les frais de communication, administration, secrétariat.

Dans la mesure du possible, pour les déplacements locaux dans les pays, la CRB, en concertation avec les SNH, mettra à disposition des évaluateurs un véhicule et un chauffeur dont les frais (carburant, per-diem du chauffeur, etc.) devront être pris en charge par le soumissionnaire.

Tous les coûts encourus par le prestataire relatifs à l'établissement de son offre seront supportés par le prestataire. Le présent marché est un marché à prix global, ce qui signifie que le prix global est forfaitaire, aucune révision de prix ne sera possible.

6. Pilotage

Un Comité d'évaluation assurera un suivi des travaux selon le calendrier indicatif proposé et exprimera un avis sur la qualité des travaux.

Le comité est composé de 5 personnes : 3 basées à Bruxelles (3 Responsable Partenariats et Programmes), 1 basée au Sénégal (la Représentant Pays de la CRB) et 1 basée à Bamako (le Représentant pays de la CRB).

Le Comité d'évaluation aura la charge de faciliter l'organisation de l'évaluation sur le terrain, d'organiser la restitution, et exprimera un avis sur le contenu des analyses, sur les conclusions et les recommandations du rapport final. Un comité terrain sera mis en place dans chaque pays pour davantage appuyer l'organisation de l'évaluation sur le terrain, aux côtés des Représentants Pays de la CRB.

L'équipe d'évaluation prendra en compte les remarques et les commentaires faits par le Comité d'évaluation.

7. Équipe d'évaluation & qualification

L'équipe d'évaluation devra remplir les conditions suivantes :

Requis :

- ✦ Formation universitaire ou équivalente en sciences sociales, politiques, anthropologie ;
- ✦ Expérience en matière d'évaluation et connaissance des méthodes d'évaluation et de collecte de données qualitative/quantitatives sur le terrain ;
- ✦ Expérience avec des organisations à base communautaire ;
- ✦ Expérience en renforcement de capacités de structures à but non lucratif et expérience spécifique dans la thématique de la localisation ;
- ✦ Connaissance de la langue française ;
- ✦ Au moins un membre de l'équipe parlant la langue de la zone d'intervention (dans le cas contraire, un interprète local devra accompagner l'équipe à la charge des évaluateurs).

Souhaité

- ✦ Expérience en matière d'animation de groupes ;
- ✦ Connaissance de certaines langues des communautés visitées ;
- ✦ La connaissance du Mouvement Croix-Rouge est un atout ;
- ✦ L'aspect Genre devra être pris en compte dans la composition de l'équipe.

Dans l'offre technique, le chef d'équipe et le rédacteur du rapport final doivent être clairement identifiés.

8. Normes de qualité et d'éthique

Les évaluateurs devront prendre toutes les mesures raisonnables pour garantir que l'évaluation est conçue et menée de manière à respecter et à préserver les droits et le bien-être des personnes et des communautés auxquelles elles appartiennent ; qu'elle est techniquement exacte, fiable et légitime ; qu'elle est réalisée de façon transparente et impartiale et qu'elle contribue à promouvoir l'apprentissage institutionnel et la responsabilisation. Par conséquent, l'équipe d'évaluation devrait respecter les normes d'évaluation et les pratiques applicables énoncées dans le Cadre d'évaluation pour la Fédération internationale. Les évaluateurs devront obtenir toutes les autorisations exigées auprès des structures administratives compétentes dans chaque pays concerné.

Les normes de la Fédération internationale en matière d'évaluation sont les suivantes :

1. Utilité : les évaluations doivent être utiles et utilisées.
2. Faisabilité : les évaluations doivent être réalistes, diplomatiques et gérées de façon rentable et sensée.
3. Éthique et licéité : les évaluations doivent être réalisées dans le respect de l'éthique et des lois, en veillant tout particulièrement au bien-être des personnes qui y participent ou qui en subissent les effets.

4. Impartialité et indépendance : les évaluations devraient être impartiales et donner une appréciation détaillée et objective qui tient compte du point de vue de toutes les parties prenantes.
5. Transparence : les évaluations devraient être menées de façon ouverte et transparente.
6. Précision : les évaluations devraient être techniquement exactes et fournir suffisamment d'informations sur les méthodes de collecte, d'analyse et d'interprétation des données pour en démontrer la validité ou le bien-fondé.
7. Participation : les parties prenantes devraient être consultées et véritablement associées au processus d'évaluation si cela est possible et justifié.
8. Collaboration : la collaboration entre les principaux partenaires opérationnels dans le processus d'évaluation contribue à renforcer la légitimité et l'utilité de l'évaluation.

Il est également attendu que l'évaluation soit menée dans le respect des sept Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à savoir : 1) l'humanité, 2) l'impartialité, 3) la neutralité, 4) l'indépendance, 5) le volontariat, 6) l'unité, et 7) l'universalité. De plus amples informations sur ces Principes sont disponibles à l'adresse : www.ifrc.org/what/values/principles/index.asp

Confidentialité :

Toute information concernant la Croix-Rouge et incluse dans ce document de consultation ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Ce dernier accepte de ne divulguer ou publier aucune information relative à cette consultation.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

9. Procédures de soumission des candidatures

+ Contenu de l'offre

Les réponses à cette consultation doivent être simples, concises et impérativement respecter le format imposé. Elles seront envoyées en 3 documents séparés en suivant le canevas ci-dessous.

Document 1 : Offre technique (max 20 pages)

1. Présentation de votre société :

- 1.1 Bref historique et descriptif des activités de votre société
- 1.2 Nombre d'employés
- 1.3 Chiffre d'affaires et résultats des 3 derniers exercices
- 1.4 Évaluations déjà réalisées en lien avec l'objet de la présente évaluation
- 1.5 Connaissance du Mouvement Croix-Rouge

2. Description détaillée de votre offre

- 2.1 Compréhension des attentes concernant cette évaluation
- 2.2 Description détaillée du contenu des étapes proposées (diagnostic, analyses, scénarii, plan d'action, reporting...)
- 2.3 Description des hypothèses de la méthodologie proposée pour la collecte des données (qui seront confirmées lors de la réunion de cadrage)
- 2.4 Moyens mis en œuvre
- 2.4 Points forts et valeur ajoutée de votre offre pour effectuer cette mission
- 2.5 Disponibilité à se rendre dans différentes zones du pays, notamment en zone rurale (indication précise des provinces dans lesquelles l'équipe d'évaluation exclue de se rendre le cas échéant)
- 2.5 Planning détaillé

3. Recommandations du Prestataire pour la bonne réalisation de la mission

4. Présentation de l'équipe qui interviendra sur la présente mission et répartition des responsabilités entre ses membres

5. Références sur le type de missions correspondant à la mission du présent appel d'offres y inclus le nom de l'organisation contractante et le nom et le numéro de téléphone d'une personne de contact de l'organisation contractante (la CRB se réserve le droit de contacter les organisations listées comme références)

Document 2 : CV des intervenants (2 pages maximum par intervenant)

Le futur contrat sera conclu en considération des noms et de la qualité des personnes intervenant au titre de la présente mission. Le titulaire du marché identifiera lors de la remise de sa proposition de service une équipe dédiée à l'exécution de la mission et précisera le nom et la qualité des personnes composant ladite équipe. Si ces personnes venaient à quitter la structure du titulaire du marché, la Croix-Rouge de Belgique se réservera le droit de mettre fin au contrat sans indemnités pour le titulaire.

Document 3 : Proposition financière détaillée

1.1 Engagement forfaitaire

1.2 Décomposition des coûts (taux par profil, nombre de jours proposés, transport, per diem...).

1.3 Échéancier de paiement

1.4 Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée pour justifier que l'entreprise candidate :

- ne se trouve pas en état de faillite ou de liquidation, de cessation de ses activités ou de concordat judiciaire ;
- est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où elle est établie ;
- n'a pas été condamnée par un jugement passé en force de chose jugée pour un délit ou une faute grave qui porte atteinte à son intégrité professionnelle ;
- respecte les normes définies dans les conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;

+ Envoi de l'offre

Les soumissionnaires sont informés que toutes les offres doivent être soumises exclusivement via la plateforme **e-procurement**.

Cette plateforme assure une gestion sécurisée et efficace des soumissions, garantissant la confidentialité et l'intégrité des données transmises. Il est impératif que chaque soumissionnaire crée un compte sur la plateforme et respecte les procédures de soumission en ligne.

Les offres soumises par tout autre moyen ne seront pas prises en considération. Nous recommandons vivement aux soumissionnaires de soumettre leurs offres bien avant la date limite pour éviter tout problème technique de dernière minute.

En cas de problèmes liés à la soumission, les soumissionnaires peuvent contacter l'Helpdesk de la plateforme ou nous contacter par voie électronique si le problème persiste : rabia.chibani@croix-rouge.be.

La réponse complète doit être soumise sur la plateforme e-procurement en version word/excel avec l'intitulé du message suivant : Evaluation Externe Localisation CRB 2024.

Les propositions doivent être envoyées au plus tard pour le **15/10/24** à 23h59 (H Bruxelles)

+ Sélection du candidat

Le contrat sera attribué au proposant qui présente le meilleur rapport qualité/prix, notamment en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Offre technique : 40%
- CV des évaluateurs : 40%
- Offre financière : 20%